



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR RESEAU D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE BOBIGNY POUR UNE ACTIVITE DE NEGOCE ET RECYCLAGE DE MATERIAUX POUR LE BTP

1. **SNCF Immobilier - Direction Immobilière**, dont les bureaux sont sis 10 rue Camille Moke à LA PLAINE SAINT-DENIS (93200), représentée par son Cheffe Madame Pascale BRENIER MARIE dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT - Vanessa THOMAS

Mail : vanessa.thomas@nexity.fr

Adresse : NEXITY PROPERTY MANAGEMENT - Services Immobiliers aux Entreprises - Vanessa THOMAS, 10-12 rue Marc Bloch à CLICHY-LA-GARENNE (92110).

3. Objet de la procédure

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la commercialisation d'un terrain de **13 400 m²**, situé **150 Chemin des Vignes à BOBIGNY (93008)**, en vue d'y exercer une activité de **négoce et recyclage de matériaux pour le BTP**.

Le BIEN est situé en gare de PANTIN (93) et est repris au cadastre de la commune de BOBIGNY sous les numéros 163p et 67 de la section OM.

4. Procédure

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **RFM** dont le siège est sis 3 Impasse de la Lièvrerie à ROISSY-EN-BRIE (77680).

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} janvier 2021**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr